



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 26 novembre 2020

Président de séance : Monsieur Charles-Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Madame Michèle PAGANIN, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE.

Suppléants : Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Janine GILLETTA, Monsieur Régis LEBIGRE, Madame Michèle OLIVIER, Monsieur Roger ROUX,

Procurations :

RAPPORT N° 20-35 - Rapport d'orientations budgétaires 2021 - budget principal et budget annexe relatif aux cantines

Conformément aux articles L. 3312-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales, chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, le président du conseil d'administration présente au conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice.

Ce rapport constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année 2021 et de rappeler les objectifs poursuivis par l'établissement qui :

- s'inscrivent dans un effort de stabilisation des charges à caractère général ;
- permettent de financer l'évolution des dépenses liées aux charges de personnel ;
- poursuivre l'effort sur le programme d'investissement.

PARTIE 1 : BUDGET PRINCIPAL

A – Concernant la section de fonctionnement :

1- Les charges de personnel (chapitre 012)

1-1 Estimation des charges de personnel (hors indemnités SPV)

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS) poursuit sa maîtrise des dépenses de personnel par une gestion optimisée des remplacements suite aux départs en retraite.

Conformément à notre volonté de maintenir le niveau des effectifs en sections opérationnelles, il vous est proposé de procéder au remplacement des départs en retraite des SPP concernés en effectuant des recrutements à compter du 1^{er} septembre 2021.

Par ailleurs, lors du conseil d'administration du 6 août 2020, il a été acté de fixer l'indemnité de feu, au bénéfice des sapeurs-pompiers professionnels, au taux maximum de 25 % du traitement soumis à retenue pour pension. Cette décision représentera un coût de 2.4 M€ pour l'année 2021 qui pourrait être, en partie, compensée par les mesures annoncées par le gouvernement si elles sont légiférées d'ici la fin de l'année (cette compensation a déjà été intégrée par anticipation dans ce rapport d'orientation budgétaire).

L'application du glissement vieillesse technicité (GVT), nécessite un besoin de financement de 0,55 M€ auquel s'ajoute la mise en œuvre de la dernière tranche des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) pour un montant de 0,4 M€. Il convient également de prendre en compte la somme de 0,1 M€ au titre du montant de la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) dont le montant, arrêté par l'organisme IMPALA, s'impose au SDIS.

	Prévisions 2021
Estimation de la masse salariale 2021	96,50 M€
Impact éventuel des réussites au concours SPP, PATS cat A et B	Non connu
Autres charges de personnel (titres restaurant, prestations sociales,...)	5,11 M€
Total estimé des charges de personnel (hors indemnités SPV) 2021	101,61 M€

1-2 Les charges de personnel liées aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV)

En ce qui concerne les SPV, l'objectif est de conserver un effectif stable et pérenne.

L'activité opérationnelle est assurée par les SPP mais également par les SPV qui reçoivent aussi des formations leurs permettant de prendre pleinement leur part à notre mission de service public.

Dans ce cadre, il convient de prévoir l'indemnisation due aux SPV au titre des activités suivantes :

Activités opérationnelles

- interventions,
- renfort de gardes urbaines,
- gardes et astreintes dans les centres à ossature volontaire dans le haut et moyen pays,
- mobilisation préventive dans le cadre de la campagne feux de forêts,
- gardes médicales/opérationnelles des personnels SPV du service de santé et de secours médical (médecins et infirmiers).

Actions de formation

- formateurs et stagiaires SPV.

L'estimation des crédits nécessaires, pour 2021, pour cette catégorie de dépenses est de **16,08 M€** dont 1,12 M€ prévu pour les actions de formation.

Le caractère aléatoire des dépenses liées aux activités opérationnelles (14,96 M€), nous oblige à rappeler que, selon leur intensité, il conviendra, s'il y a lieu, de réajuster le niveau de ces crédits supplémentaires lors d'une prochaine étape budgétaire. Pour mémoire, le coût des indemnités à verser aux sapeurs-pompiers volontaires pour les événements tragiques du 2 octobre dernier dépasse le million d'euros.

	Prévision 2021
Indemnités SPV pour la formation	1,12 M€
Indemnités SPV pour les activités opérationnelles	14,96 M€
Total estimé des indemnités PV	16,08 M€

Sur ces bases détaillées, les charges de personnel (chapitre 012) pour l'exercice 2021 sont estimées à **117,69 M€** représentant 76,37 % du budget de fonctionnement.

2 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les crédits prévus au titre du chapitre 011 sont estimés à **20,70 M€**, et intègrent, à minima, les dépenses relatives à la crise sanitaire concernant l'épidémie du COVID-19 pour 0,3 M€, ainsi que l'augmentation des primes d'assurance, notamment celles liées à la couverture statutaire des agents, du parc de véhicules et des dommages ouvrages liés aux constructions nouvelles qui seront livrées en 2021 (0,4 M€).

3 – Les autres charges de fonctionnement

	Prévision 2021
<u>Autres charges de gestion courante (chapitre 65)</u>	
Cette inscription prévoit, notamment, le versement de la contribution financière des SDIS au fonctionnement de l'infrastructure nationale partagée des transmissions pour un montant de 253 000 €, la cotisation au budget de l'Entente pour la forêt méditerranéenne (160 000 €) ainsi que 650 000 € au titre du déficit du budget annexe	1,36 M€
<u>Les charges financières (chapitre 66)</u> intégrant les intérêts correspondant aux emprunts en cours et à ceux des contractés en 2021	0,64 M€
<u>Dotations aux amortissements (article 6811)</u>	13,40 M€
- des biens mobiliers	7,95 M€
- des biens immobiliers	5,45 M€
<u>Charges exceptionnelles (titres annulés, opérations de sorties de biens, opérations d'ordre, etc...)</u>	0,15 M€
<u>Dépenses imprévues</u>	0,13 M€

Compte tenu de ces éléments, le budget de fonctionnement prévisionnel s'élève à un montant total de **154,10 M€**, soit une augmentation de + 2,32% par rapport au budget primitif 2020 justifiée notamment par la revalorisation substantielle de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels. Sans intégrer cette revalorisation, l'augmentation se situera à un niveau de + 1,39%.

Il convient d'examiner le niveau des recettes à prévoir pour permettre au SDIS 06 de prendre en charge l'ensemble de ces dépenses contraintes qui, pour la majorité d'entre elles, sont obligatoires.

4 - Les recettes de fonctionnement

En application des dispositions prévues par l'article L.1424-35 du CGCT, le montant total des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale s'élèvera à la somme de **64,36 M€**.

Les autres recettes de fonctionnement de l'établissement sont de l'ordre de **9,24 M€**, comprenant notamment la neutralisation de l'amortissement (**2,16 M€**) et les reprises d'amortissement sur les subventions (**0,72 M€**).

Compte tenu de ces éléments, le besoin de financement complémentaire qui sera communiqué au Département s'élève à **80,50 M€** pour l'année 2021 en intégrant la suppression de la surcotation CNRACL qui devrait être votée et mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 à hauteur d' 1 M€.

B – Concernant la section d'investissement

Le budget prévisionnel 2021 (estimé à **29,38 M€**) confirme l'effort soutenu en investissement.

1 – Les dépenses d'investissement

Le programme d'équipement prévisionnel 2021 s'élèvera à **24 M€** et permettra de maintenir l'effort d'investissement dans le domaine immobilier et du matériel.

Les centres d'incendie et de secours constituent l'outil quotidien des sapeurs-pompiers. Ils doivent garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail optimales. C'est pour cela que le plan pluriannuel ambitieux adopté par le conseil d'administration du 22 juin 2018 représentant un volume financier conséquent sera poursuivi en 2021.

Par ailleurs, la modernisation et la mise en sécurité du parc des véhicules d'incendie et de secours constitue une de nos priorités, notamment le développement d'engins polyvalents comme le CCRL (camion-citerne rural léger) susceptibles d'assurer plusieurs missions spécifiques. L'effort sera, là aussi, soutenu.

1- 1 Le domaine immobilier (15,31 M€) :

1-1-1 Les opérations immobilières (13,65 M€) :

En cohérence avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), les opérations de construction et de restructuration portent sur la poursuite et l'achèvement de plusieurs chantiers de construction. Elles sont conduites en maîtrise d'œuvre interne ou externe. Le développement durable est intégré dans ces opérations.

Le programme immobilier en cours:

- en maîtrise d'œuvre interne : la construction des CIS Tourrette-Levens et La Turbie pour une inscription totale de crédits de paiement de 1,94 M€ ;

- en maîtrise d'œuvre externe : la construction des CIS de Saint-Martin-du-Var, Roquebillière, Puget-Théniers, de l'antenne de premiers secours de Roquebrune-Cap-Martin et le renforcement sismique du CIS Nice-Magnan pour une inscription totale de crédits de paiement de 11,71 M€.

1-1-2 La maintenance et travaux sur le parc immobilier (1,66 M€) :

La politique de maintenance du parc bâtementaire est gérée en plans pluriannuels et mise en œuvre au moyen d'une palette d'outils d'achat complémentaires (accords-cadres, marchés à bons de commande spécialisés – la carte d'achat pour les petites réparations figure dans la partie fonctionnement) qui en assure, depuis cinq ans, une exécution quasi exhaustive et optimisée en termes de crédits.

Les travaux concernent également les actions de mise en conformité réalisées, corps d'état par corps d'état, déployées en programme pluriannuel sur l'ensemble du parc immobilier. Les crédits inscrits sont de l'ordre de 1,66 M€ :

Depuis 2020, le SDIS s'est engagé dans deux plans pluriannuels d'équipements spécifiques d'une durée de 5 ans, portant, pour l'un, sur la mise en œuvre effective de mesures entrant dans le cadre de la sécurisation des sites du département (installation de Vigik, portails, alarme, etc.) représentant un montant de plus de 600 K€. Pour l'autre, il concerne la prévention des risques liés aux émanations des fumées toxiques et se traduit par l'adaptation des casernements à hauteur d'1,2 M€.

1-2 Le domaine des matériels (8,69 M€) :

Le programme en matériels estimé à 8,69 M€, permettra de répondre au mieux aux besoins opérationnels.

1-2-1 Le matériel roulant d'incendie et de secours :

Les nouvelles autorisations de programme concernent essentiellement la poursuite du renouvellement des véhicules d'incendie et de secours les plus sollicités avec notamment un effort particulier consenti pour l'acquisition des matériels suivants :

VEHICULES	QUANTITES	OBSERVATIONS
VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes)	13	
FPTL (Fourgon Pompe-Tonne Léger)	2	
VLI (Véhicule de Liaison Infirmiers)	2	
CCF (Camion-Citerne Feux de forêts)	4	Ces acquisitions permettront de renouveler les plus anciens véhicules de lutte contre les feux de forêts, notamment les camions citernes feux de forêts moyens (CCFM), largement amortis (entre 25 et plus de 30 ans d'âge). Cette opération contribuera à renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers grâce à l'accélération des acquisitions de CCFM nouvelle génération possédant tous les équipements modernes de sécurité aujourd'hui indispensables (autoprotection / surpression cabine / air respirable)
CCRL (Camion-Citerne Rural Léger)	3	Ces acquisitions rentrent dans le cadre du projet de modernisation par le développement d'engins polyvalents susceptibles d'assurer plusieurs missions
VTU 2 Type Kangoo (Véhicule Tout Usage)	15	5 VTU 2 places + 10 VTU 5 places
VL B2 Type Clio (Véhicule léger)	3	
VTU 1 Type Master (Véhicule tout Usage)	5	
VLTT 3 portes (Véhicule de Liaison Tout Terrain)	5	
VL (Véhicule de Liaison) Électrique	2	
VTP 9 places (Véhicule Transport de Personnel)	1	
Dépanneuse	1	Remplacement de la dépanneuse devenue obsolète.

Il est également prévu l'acquisition de matériels divers et de logistique pour l'aménagement des engins.

L'ensemble détaillé des véhicules sera présenté lors du vote du programme d'équipement 2021.

1-2-2 les matériels informatiques, de réseau et de transmission :

L'établissement poursuit l'équipement des véhicules en matériels du réseau ANTARES relatif aux communications opérationnelles. Des achats au titre des matériels d'alerte des personnels et portatifs radio sont également planifiés.

Le schéma départemental d'informatisation prévoit notamment :

- les mises à niveau des bases de données et droits d'utilisation des logiciels,
- la poursuite du projet de portail collaboratif,
- le développement du projet d'informatisation opérationnel,
- le renforcement de l'acquisition des équipements nomades, types tablettes notamment pour les moyens opérationnels.

1-2-3 les autres matériels :

Les autres matériels concernent le matériel d'habillement, d'incendie et de secours, le matériel médical, le déploiement de vestiaires aérés, le renouvellement du mobilier et des assises, des matériels électroménagers et de nettoyage ainsi que des matériels pédagogiques et de sport nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

A ce programme, s'ajoutent les dépenses obligatoires et imprévues de la section à hauteur de **5,37 M€**, dont la neutralisation des amortissements (**2,16 M€**), les reprises des amortissements des subventions (**0,72 M€**) et le remboursement du capital des emprunts (**1,37 M€**).

De même, il convient de prévoir **0,52 M€** au titre des résorptions d'avance de travaux et d'équipement en matériel.

2 – les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de l'autofinancement : les amortissements pour **13,40 M€** et le FCTVA pour **2,70 M€**.

Afin d'assurer un équilibre, il est prévu de contracter un emprunt de **9,65 M€** permettant de financer le plan pluriannuel d'envergure d'opérations de construction et de restructuration des casernes de sapeurs-pompiers.

Une subvention d'équipement du Département de **3 M€** sera intégrée dans cet équilibre lors du vote du budget primitif 2021.

Aucune dépense d'investissement supplémentaire ne pourra être réalisée sans avoir recours à un emprunt complémentaire.

PARTIE 2 : BUDGET ANNEXE RELATIF AUX CANTINES

Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) exploite trois cantines administratives situées dans les centres d'incendie et de secours de Nice-Magnan, Cagnes-sur-Mer et Antibes.

Afin de répondre à l'obligation fiscale de comptabilité distincte et en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M. 61, le SDIS 06 individualise les dépenses et les recettes afférentes à cette activité dans un budget annexe mis en place en 2003.

Il convient donc d'exposer l'évolution des charges et des produits prévisibles du budget annexe relatif aux cantines ainsi que le besoin de financement correspondant couvert par le budget principal qui constituent les orientations budgétaires pour l'année 2021.

A – Concernant la section de fonctionnement

1- Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel (chapitre 012) pour l'exercice 2021 sont estimées à **94 995 €** représentant 11,58 % du budget de fonctionnement.

2 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le SDIS 06 poursuit ses efforts de rationalisation des coûts. Les crédits prévus au titre du chapitre 011 sont estimés à **664 500 €**.

3 - les autres charges de fonctionnement

Les autres charges de fonctionnement (**44 005 €**) proviennent essentiellement de la dotation aux amortissements pour **37 000 €**.

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement du budget annexe relatif aux cantines s'élève à **820 720 €**.

4 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles proviennent d'une prévision de vente des repas aux personnels soit **170 000 €** dont les tarifs ont été fixés par délibération N° 02-78 du conseil d'administration du 20 décembre 2002 et réévalués par délibération N° 09-30 du conseil d'administration du 22 juin 2009 relative à la modification de la valeur faciale des titres repas et des tarifs des cantines. Néanmoins, le volume de ces recettes ne couvrira que 20,72 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Afin de parvenir à l'équilibre, il convient donc d'inscrire à l'article 7552 la prise en charge par le budget primitif principal du déficit s'élevant à **650 000 €**.

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement du budget annexe relatif aux cantines s'élève à **820 720 €**.

B – concernant la section d'investissement

Le budget prévisionnel de la section d'investissement est estimé à **37 000 €**.

1 – les dépenses d'investissement

La section d'investissement arrêtée à **37 000 €** permet le maintien à niveau des équipements de mobilier et matériel de cuisine, ainsi que les travaux nécessaires au fonctionnement des cantines.

2 – les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent exclusivement de la dotation aux amortissements pour **37 000 €**.

Vous trouverez, ci-joint en annexe, les informations nécessaires devant figurer au rapport d'orientation budgétaire pour les budgets principal et annexe relatif aux cantines.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de donner acte du débat d'orientations budgétaires relatif au budget principal et au budget annexe relatif aux cantines du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2021.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY

ANNEXE AU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Références :

- article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- article R. 1424-32-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales.

L'article D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales, applicable aux services départementaux d'incendie et de secours, énonce les informations qui doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire, objet de la présente annexe.

PARTIE 1 : BUDGET PRINCIPAL

L'élaboration des orientations budgétaires pour 2021 a été conduite en prenant en compte des différents éléments qui impactent le coût du service :

- la nécessité de maintenir une réponse opérationnelle de qualité adaptée aux risques du département,
- la volonté de maintenir un renouvellement conséquent du matériel d'incendie et de secours avec des investissements importants dans ce domaine,
- la poursuite du programme de constructions et de réhabilitations des casernes de sapeurs-pompiers dans le département,
- la poursuite de l'effort de maîtrise des charges à caractère général,
- l'augmentation de la prime de feu versée aux sapeurs-pompiers professionnels,
- l'activité opérationnelle est notamment impactée par la crise sanitaire concernant l'épidémie du COVID-19.

Evolution de l'activité opérationnelle (tous types d'interventions) mensuelle et cumulée

		janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2019	mensuelle	9221	8282	8986	8279	8518	9785	10864	9966	9112	8883	9106	9276
	cumulée	9 221	17 503	26 489	34 768	43 286	53 071	63 935	73 901	83 013	91 896	101 002	110 278
2020	mensuelle	8397	8231	5160	5248	6501	8308	9917	10514	8653	7420		
	cumulée	8 397	16 628	21 788	27 036	33 537	41 845	51 762	62 276	70 929	78 349		

Evolution mensuelle et cumulée du Nb d'heures d'engagement des agents (hommes.heures)

Tous CIS		janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2019	heures SPV	18 958	20 282	25 766	16 474	15 578	20 169	27 201	25 686	18 204	17 734	22 120	21 661
	Nb spv engagés	13 063	13 559	13 824	12 665	12 293	15 917	19 312	18 953	14 235	14 205	14 802	16 121
	heures SPP	20 865	18 457	25 396	18 290	17 406	19 676	22 643	17 745	18 287	17 589	22 754	18 959
	Nb spp engagés	22 018	17 926	21 394	18 510	18 679	20 644	22 423	18 508	19 686	18 781	19 805	18 875
	Tot mensuel	39 823	38 739	51 162	34 764	32 983	39 844	49 843	43 431	36 491	35 323	44 874	40 621
	Cumulé SPV	18958	39240	65006	81480	97057	117226	144427	170113	188317	206050	228171	249832
	Cumulé SPP	20865	39322	64719	83009	100414	120090	142733	160478	178764	196353	219107	238066
	Cumulé	39823	78562	129725	164489	197472	237316	287159	330590	367081	402403	447278	487898
2020	heures SPV	18 387	25 472	12 077	14 571	12 685	16 908	25 604	33 693	18 848	32 359		
	Nb spv engagés	13 943	15 298	8 176	8 168	9 548	13 350	19 603	22 073	14 389	15 440		
	heures SPP	16 431	20 194	11 533	11 056	12 938	15 767	17 407	21 301	17 475	24 713		
	Nb spp engagés	17 535	17 101	10 813	11 241	13 801	16 615	17 641	18 492	17 759	15 552		
	Tot mensuel	34 818	45 666	23 610	25 626	25 622	32 675	43 011	54 994	36 324	57 072		
	Cumulé SPV	18387	43859	55936	70507	83191	100100	125704	159396	178245	210604		
	Cumulé SPP	16431	36625	48158	59214	72151	87918	105325	126626	144101	168815		
	Cumulé	34818	80484	104094	129721	155343	188018	231029	286023	322346	379418		

1. Comparaison ressources et charges budget 2020/budget 2021

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2020 Rapport n°20-9 du 25/06/2020 (BS)	PREVISION 2021
Dépenses	153,01	154,10
Réelles	139,69	140,64
011 Charges à caractère général	20,45	20,70
012 Charges de personnel	116,73	117,69
65 Autres charges	1,36	1,36
66 Charges financières	0,57	0,64
67 Charges exceptionnelles	0,10	0,07
68 Provisions	0,05	0,02
022 Dépenses imprévues	0,42	0,16
Ordre	13,32	13,46
042 Opérations d'ordre	13,32	13,46
Dotation aux amortissements	13,26	13,40
Opérations des sorties de biens	0,06	0,06
Recettes	153,01	154,10
Réelles	147,92	151,19
74 Contributions et participations	141,36	144,86
Contributions des communes	64,36	64,36
Contribution du département	77,00	80,50
Recettes propres	6,56	6,33
Ordre	2,68	2,91
042 Opérations d'ordre	2,68	2,91
Opération des sorties de biens	0,03	0,03
Neutralisation des amortissements	2,09	2,16
Quote-part des subventions d'investissement	0,56	0,72
Excédent	2,40	0,00

INVESTISSEMENT	BUDGET 2020 Rapport n°20-9 du 25/06/2020 (BS)	PREVISION 2021
Dépenses	33,79	29,38
Réelles	29,52	25,94
20 - 21 - 23 Programme équipement	26,97	24,00
16 Emprunt	0,98	1,37
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues	0,29	0,27
238 Avances forfaitaires	0,66	0,30
204 Subventions d'équipement versées	0,61	0,00
Ordre	4,27	3,43
040 Opérations d'ordre	2,68	2,91
Opérations des sorties de biens	0,03	0,03
Neutralisation des amortissements	2,09	2,16
Quote part des subventions d'investissement	0,56	0,72
041 Opération patrimoniale	1,59	0,52
Recettes	33,79	29,38
Réelles	18,54	15,40
23 Résorption avance forfaitaire	0,00	0,00
10 Dotation (FC TVA)	2,00	2,70
10 Dons et legs en capital	0,00	0,00
13 Subvention d'investissement	4,49	3,00
024 Produits de cessions d'immobilisations	0,05	0,05
16 Emprunts	12,00	9,65
Ordre	14,91	13,98
040 Opérations d'ordre	13,32	13,46
Amortissement	13,26	13,40
Opérations des sorties de biens	0,06	0,06
041 Opération patrimoniale	1,59	0,52
R001 Solde d'exécution	0,34	0,00
1068 Excédent de fonctionnement	0,00	0,00

2. Montant des derniers budgets consolidés réalisés (compte administratif 2019)

	Compte Administratif 2019 Budget principal en €	
	Délib 20-3 du 25/06/2020	
BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	146 808 972	149 210 660
Section d'investissement	22 069 684	22 407 901
TOTAL CUMULE	168 878 656	171 618 561

	Compte Administratif 2019 Budget annexe en €	
	Délib 20-4 du 25/06/2020	
BUDGET ANNEXE	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	813 779	882 896
Section d'investissement	24 267	79 227
TOTAL CUMULE	838 046	962 124

CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL et ANNEXE	Compte Administratif 2019	
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	147 622 751	150 093 556
Section d'investissement	22 093 951	22 487 128
TOTAL CUMULE	169 716 702	172 580 684

3. Crédits d'investissement pluriannuels

Pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel, le SDIS 06 a mis en place des « autorisations de programme et crédits de paiement » (AP/CP). Ces autorisations lui permettent d'engager une opération dans son intégralité, en inscrivant uniquement au budget les dépenses susceptibles d'être réglées dans l'année d'exécution.

Sont concernées par des AP/CP les réhabilitations et constructions liées au parc immobilier.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des autorisations et crédits de paiement ouverts :

AP/AE CONSTRUCTIONS	AP	CP Antérieurs	CP 2021	Reste à financer
<i>CIS Tourrette-Levens</i>	3 400 000,00	3 076 277,33	323 722,67	0,00
<i>CIS St Martin du Var</i>	6 750 000,00	1 775 944,00	4 974 056,00	0,00
<i>CIS Roquebilière</i>	2 880 000,00	2 550 000,00	330 000,00	0,00
<i>CIS Puget Theniers</i>	5 550 000,00	1 613 000,00	3 937 000,00	0,00
<i>CIS La Turbie</i>	4 850 000,00	3 234 325,00	1 615 675,00	0,00
<i>Renforcement sismique CIS Nice-Magnan</i>	3 500 000,00	30 000,00	1 470 000,00	2 000 000,00
<i>Antenne de secours Roquebrune-Cap-Martin</i>	1 500 000,00	30 000,00	1 000 000,00	470 000,00
Total AP/AE	28 430 000,00	12 309 546,33	13 650 453,67	2 470 000,00

4. Caractéristiques de l'endettement du SDIS 06

NATURE	ORGANISME PRÊTEUR	MONTANT NOMINAL	DUREE (EN ANNEES)	NATURE DU TAUX	TAUX NOMINAL	DATE D'EMISSION	DATE DE FIN DE CONTRAT	CAPITAL RESTANT Dû AU 31/12/2020	ANNUITES 2021	
									REMBOURSEMENT DU CAPITAL	CHARGES D'INTERETS
Construction Caserne St Jean Cap ferrat MON214199EUR/0219549/0003894	DEXIA crédit local	914 513,00	24 ans et 1 mois	FIXE	4,94%	15/10/2003	01/12/2027	358 661,27	44 131,20	17 717,87
Achat matériels Incendie et secours (EPA, Bateau,...) MIN255318EUR/0270300	DEXIA crédit local	2 000 000,00	15	FIXE	4,70%	30/06/2008	01/08/2022	338 086,04	165 161,75	15 890,04
Construction différents CIS MIN255320EUR/0270304	DEXIA crédit local	2 000 000,00	30	FIXE	4,95%	30/06/2008	01/08/2037	1 400 800,83	54 446,63	69 339,64
Construction différents CIS 2010.063/A101011VV	Caisse d'Epargne	2 000 000,00	20	FIXE	3,34%	05/01/2012	25/01/2032	1 125 000,00	100 000,00	36 322,50
Construction différents CIS 2012.025/A10120105	Caisse d'Epargne	4 000 000,00	25	FIXE	5,87%	25/04/2012	25/04/2037	3 228 480,30	119 108,43	189 512,25
Achat SIOP 2012.063/A1012250	Caisse d'Epargne	2 000 000,00	15	FIXE	5,69%	25/05/2012	25/05/2027	866 666,78	133 333,32	47 105,84
Construction différents CIS MON502150EUR	La Banque postale	2 900 000,00	20	FIXE	2,40%	05/02/2015	01/03/2035	2 066 250,00	145 000,00	48 285,00
Construction différents CIS MON506772EUR	La Banque postale	1 800 000,00	20	FIXE	2,12%	25/01/2016	01/02/2036	1 372 500,00	90 000,00	28 381,50
Construction différents CIS MON530109EUR	La Banque postale	5 000 000,00	25	FIXE	1,12%	03/02/2020	01/03/2045	4 850 000,00	200 000,00	53 480,00
Construction différents CIS EMPRUNT PREVU 2020	La Banque postale	6 000 000,00	25	FIXE	0,95%	19/10/2020	01/11/2045	6 000 000,00	160 062,51	46 183,44
TOTAL								21 606 445,22	1 211 243,84	552 218,08
								TOTAL DE L'ANNUITE 2021	1 763 461,92	

NATURE	ORGANISME PRÊTEUR	MONTANT NOMINAL	DUREE (EN ANNEES)	NATURE DU TAUX	TAUX NOMINAL ESTIME	DATE D'EMISSION	DATE DE FIN DE CONTRAT	ANNUITE 2021	
								REMBOURSEMENT DU CAPITAL	CHARGES D'INTERETS
Simulation emprunt 2021 (Consolidation progressive courant 2021)	NC	9 650 000,00	25	FIXE	1,40%	01/04/2021	2046	161 808,00	79 064,12
							TOTAL DE L'ANNUITE 2021	240 872,12	

	ANNUITE 2020			ANNUITE 2021		
	Capital	Charges d'intérêts	Capital restant dû au 31/12/2020	Capital	Charges d'intérêts	Capital restant dû au 31/12/2021
Total emprunts contractés jusqu'en 2020	981 764,48	534 479,85	21 606 445,22	1 211 243,84	552 218,08	20 395 201,38
Simulation emprunt 2021 (Consolidation progressive courant 2021)				161 808,00	79 064,12	9 488 192,00
	981 764,48	534 479,85	21 606 445,22	1 373 051,84	631 282,20	29 883 393,38
TOTAL ANNUITES	1 516 244,33			2 004 334,04		

5. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

BUDGET 2020 (en millions d'€)		
Dépenses réelles de Fonctionnement	139,69	
Recettes réelles de Fonctionnement	147,92	
Epargne Brut	8,23	5,89%
Remboursement du Capital	0,98	
EPARGNE NETTE	7,25	5,19%

PREVISION 2021 (en millions d'€)		
Dépenses réelles de Fonctionnement	140,64	
Recettes réelles de Fonctionnement	151,19	
Epargne Brut	10,55	7,50%
Remboursement du Capital	1,37	
EPARGNE NETTE	9,18	6,53%

6. Niveau d'endettement du SDIS 06

BUDGET 2020 (en millions d'€)	
Encours au 1er Janvier 2020	16,59
Emprunts prévus en 2020	6,00
Désendettement 2020	0,98
ENCOURS PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2020	21,61

PREVISION 2021 (en millions d'€)	
Encours au 1er Janvier 2021	21,61
Emprunts prévus en 2021	9,65
Désendettement 2021	1,37
ENCOURS PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2021	29,88

7. Capacité de désendettement

BUDGET 2020 (en millions d'€)		
Epargne brute	8,23	
Encours au 31 décembre 2020	21,61	
CAPACITE DE DESENETTEMENT	2,63	2 ans 8 mois

PREVISIONS 2021(en millions d'€)		
Epargne brute selon prévision 2021	10,55	
Encours au 31 décembre 2021	29,88	
CAPACITE DE DESENETTEMENT	2,83	2 ans 10 mois

8. Principaux ratios

BUDGET 2020 (en millions d'€)	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	139,69
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	147,92
Charge de la dette (en cours /RRF)	11,20%
Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)	78,91%
Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012, intérêts, contributions obligatoires/ RRF)	79,30%
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 098 539 (INSEE 01/01/2019) (en millions d'habitants)	1,0985
Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)	127,16
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	20,32

PREVISION 2021 (en millions d'€)	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	140,64
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	151,19
Charge de la dette (en cours /RRF)	14,29%
Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)	77,84%
Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012, intérêts, contributions obligatoires/ RRF)	78,27%
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 098 539 (INSEE 01/01/2019) (en millions d'habitants)	1,0985
Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)	128,02
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	21,85

9. Effectifs du SDIS 06 et charges du personnel

Effectif rémunéré au 1/09/2020

	PATS	SPP	TOTAL
A	37	127	164
B	93	120	213
C	241	1012	1253
TOTAL	371	1259	1630

Informations relatives aux dépenses de personnel

	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2020 au 31/10/2020
TRAITEMENTS INDICIAIRES	39 898 382,06 €	30 261 598,49 €
REGIME INDEMNITAIRE	26 407 979,80 €	20 395 556,55 €
NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	643 810,84 €	502 031,62 €
HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES	30 807,38 €	16 929,18 €
AVANTAGE EN NATURE	4 817,40 €	3 299,24 €

Le temps de travail

Le nouveau temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels en sections opérationnelles adopté par le conseil d'administration prévoit soit un régime de 84 gardes de 24 heures, soit un régime de 124 gardes de 12 heures.

La date d'effet de ce nouveau dispositif fixée au 1er janvier 2020 a pu être respectée grâce à une légère diminution des potentiels opérationnels journaliers de certains centres d'incendie et de secours conjuguée à des économies financières ciblées proposées et acceptées dans le cadre du dialogue avec les partenaires sociaux

S'agissant des PATS, leur temps de travail annuel demeure fixé à 1607 h.

PARTIE 2 : BUDGET ANNEXE RELATIF AUX CANTINES

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 06) exploite trois cantines administratives situées dans les centres d'incendie et de secours de Nice-Magnan, Cagnes-sur-Mer et Antibes.

L'élaboration des orientations budgétaires des cantines pour 2021 a été conduite en prenant en compte des différents éléments qui impactent le coût du service :

- Le nombre de repas total servis en 2019 est de 49 815 répartis comme suit :
 - Site de Cagnes sur Mer : 17 492 (comprenant 152 petits déjeuners)
 - Site d'Antibes : 11 153
 - Site de Nice Magnan : 21 170 (comprenant 173 petits déjeuner, 47 plateaux repas et 350 paniers repas)
- l'entretien des équipements de mobilier et matériel de cuisine, ainsi que les travaux nécessaires au fonctionnement des cantines,
- La mise en place d'un marché de prestation de service (confection et service de repas sur le site du centre d'incendie et de secours de Cagnes sur Mer) a pour conséquence une diminution des charges de personnel.

1. Comparaison ressources et charges budget 2020/budget 2021

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2020 Rapport n°20-10 du 25/06/2020	PREVISION 2021
Dépenses	0,90	0,82
Réelles	0,86	0,78
011 Charges à caractère général	0,58	0,66
012 Charges de personnel	0,27	0,09
65 Autres charges	0,00	0,00
66 Charges financières	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,01
022 Dépenses imprévues	0,01	0,02
Ordre	0,04	0,04
042 Opérations d'ordre	0,04	0,04
Dotation aux amortissements	0,04	0,04
Opérations des sorties de biens	0,00	0,00
Recettes	0,90	0,82
Réelles	0,83	0,82
74 Contributions et participations	0,00	0,00
Contributions des communes	0,00	0,00
Contribution du département	0,00	0,00
Recettes propres	0,83	0,82
Ordre	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre	0,00	0,00
Opération des sorties de biens	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements	0,00	0,00
Quote part des subventions d'investissement	0,00	0,00
Excédent	0,07	0,00

INVESTISSEMENT	BUDGET 2020 Rapport n°20-10 du 25/06/2020	PREVISION 2021
Dépenses	0,09	0,04
Réelles	0,09	0,04
20 - 21 - 23 Programme équipement	0,09	0,03
16 Emprunt	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues	0,01	0,01
Ordre	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre	0,00	0,00
Opérations des sorties de biens	0,00	0,00
Neutralisation des amortissements	0,00	0,00
Quote part des subventions d'investissement	0,00	0,00
041 Opération patrimoniale	0,00	0,00
Recettes	0,09	0,04
Réelles	0,00	0,00
23 Résorption avance forfaitaire	0,00	0,00
10 Dotation (FC TVA)	0,00	0,00
10 Dons et legs en capital	0,00	0,00
024 Produits de cessions d'immobilisations	0,00	0,00
13 Subvention	0,00	0,00
16 Emprunts	0,00	0,00
Ordre	0,04	0,04
040 Opérations d'ordre	0,04	0,04
Amortissement	0,04	0,04
Opérations des sorties de biens	0,00	0,00
041 Opération patrimoniale	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution	0,05	0,00
1068 Excédent de fonctionnement	0,00	0,00

2. Effectifs du SDIS 06 et charges du personnel du budget annexe cantines

La structure des effectifs

Effectifs rémunérés au 1^{er} septembre 2020

	PATS	SPP	TOTAL
A	0	0	0
B	0	0	0
C	4	0	4
TOTAL	4	0	4

Informations relatives aux dépenses de personnel

	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2020 au 31/10/2020
TRAITEMENTS INDICIAIRES	182 334,83 €	72 363,19 €
REGIME INDEMNITAIRE	66 134,15 €	25 278,45 €
NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	0,00 €	0,00 €
HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES	0,00 €	0,00 €
AVANTAGE EN NATURE	0,00 €	0,00 €